

NOTRE MÉTIER

La SARL Eurogest Patrimoine Associés est un cabinet de conseil patrimonial, entièrement dédié à l'accompagnement sur mesure des particuliers et des dirigeants d'entreprise.

Notre mission pourrait se limiter à maximiser les résultats de la gestion financière de vos actifs. Cependant, cette vision du conseil patrimonial est quelque peu restrictive et génère des incohérences. Dans un contexte économique, fiscal et juridique mouvant, notre vision du métier, consistant à réduire les incertitudes, nous amène à délivrer un conseil global et personnalisé fondé sur la prise en compte de vos objectifs et votre situation.

Le conseil patrimonial consiste donc à maximiser la satisfaction retirée de la possession de votre patrimoine, tant dans la manière d'en profiter que dans la capacité à pouvoir en garder la maîtrise.

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- **Une approche globale** incluant une réflexion juridique, fiscale et financière sur l'ensemble de votre patrimoine (privé et professionnel),

- **Un accompagnement durable.** L'efficacité d'une stratégie repose sur sa mise en place dans le temps et sa mise à jour régulière. Elle ne peut-être viable si votre interlocuteur change régulièrement.

NOTRE PHILOSOPHIE

Nos services ne peuvent commencer qu'après avoir recueilli les informations nécessaires à une parfaite connaissance de votre situation patrimoniale, de votre profil d'investisseur, de vos objectifs et de votre horizon de placement. En effet, nous n'avons pas de produits à vendre mais des clients à servir.

Nos convictions nous amènent à vous réunir avec vos conseils habituels (notaires, experts comptables, avocats).

Dans le cas contraire, nous sommes à même de vous présenter des professionnels reconnus selon la problématique rencontrée.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Le Cabinet **EUROGEST PATRIMOINE ASSOCIES** est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 08 040 755 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

Sofidy, Voisin, Calao Finance, Truffle Capital, M Capital Partners, Inter Invest, La Française, Oddo, Consultim Partners

COURTAGE EN ASSURANCE DANS LA CATÉGORIE « B »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : **Cardif, Vie Plus, Generali Patrimoine, MMA, Axa Thema, Generali Luxembourg, Neoliane Santé, Repam, April, Alptis, Metlife, AFER, Oddo, Swisslife, Simulassur, Generali Vie, Generali Retraite, Abeille Vie, Abeille Retraite**

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **Néant.**

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

- Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 3401 2018 000 036 919, délivrée par la CCI de l'Hérault et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.
- Compte séquestre n°00020455205 au CIC Béziers (34500) - La Domitienne - 45 avenue de la voie domitienne
- Garantie financière : contrat gp CNCGP - MMA IARD Assurances Mutuelles

COURTAGE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT

Établissements de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Banque populaire du Sud**

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : **1 - Banque Populaire du Sud**

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Virginie TRICOIT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse rgpd@eurogest.expert.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

LITIGES

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de son envoi pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

• Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;

• Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITÉS DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) - 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à le

ADHÉRENT

CNCGP



Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

Signature du client

Signature du conseiller